

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2009 – 18 heures

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Christian Ollier, Pierre Usselmann, Jean-Philippe Cazabat

Excusés : Laurent GAUTREAU, Christiane D'Halluin (procuration à Hélène MARCHAL)

Secrétaire de séance : Christian OLLIER

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 28 septembre.

Concernant la règlementation des transports scolaires, Mme MARCHAL souhaite préciser que l'accompagnateur n'est obligatoire qu'à partir de 15 enfants ; la commune a donc anticipé puisque le nombre d'inscrits est inférieur.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Demande de subvention complémentaire pour les travaux d'assainissement et d'AEP du bourg : « autorisation du Département à percevoir pour le compte de la commune la subvention éventuellement attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 21 novembre 2008 l'autorisant à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau une subvention complémentaire pour les travaux sur les réseaux assainissement et eau potable du bourg.

Il précise que, pour être conforme, cette délibération devait autoriser le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.

Le Conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

2. Demande d'une subvention auprès de l'Etat pour les travaux d'assainissement du Hameau

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de création des réseaux de transfert des eaux usées du Mas de Roujou ont été déposés auprès du Conseil Général et de l'agence de l'Eau.

Les aides attendues étant plafonnées, il propose de déposer auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Équipement, une demande de subvention pour le financement de l'opération.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE, auprès de l'Etat, la Dotation Globale d'Équipement pour le financement des travaux estimés à :

- 56 800,00 € HT soit 67 933,00 € TTC pour la réhabilitation des réseaux internes
- 225 245,00 € HT soit 269 393,00 € TTC pour la création du réseau de transfert

3. Travaux d'alimentation en AEP du bourg :

a) Résultat de la consultation et choix des entreprises

Monsieur le Maire fait part des conclusions de la commission d'appel d'offres :

- Lot n°1 : pompage, Traitement et Sécurisation du PPI : entreprise AQUADOC / TPSM pour un montant de marché de 50 539,00 € HT soit 60 444,64 € TTC,
- Lot n°2 : Adduction distribution, Réseaux et aménagements associés : entreprise ROUVIER pour un montant de marché de 99 869,00 € HT soit 119 443,32 € TTC,

- Lot n°3 : Construction d'un nouveau réservoir : entreprise TPSM / AQUADOC pour un montant de travaux de 275 769,00 € HT soit 329 819,72 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offre tel que mentionné ci-dessus
- MANDATE Monsieur le Maire pour la rédaction des documents nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que pour la signature de l'ensemble des pièces au dossier de marché.

b) Demande de financement complémentaire

Monsieur Le Maire, rappelle que les travaux pour l'alimentation en eau potable (1^{ère} tranche), ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général et de l'agence de l'eau en mars 2008 pour un montant total de 530 320,00 € HT dont 473 500,00 € HT de travaux.

Il précise que les travaux concernant le bourg représentent un montant de 411 850,00 € HT et que, compte tenu des modifications techniques le coût des travaux concernant le bourg s'élève à 484 105,50 € HT.

Il propose de réaliser une demande complémentaire de financement auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour un montant de 75 000 € HT

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'économie du projet,

APPROUVE la demande complémentaire de financement auprès du conseil général et de l'Agence de l'Eau.

4. Décision modificative au budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de réaliser des virements de crédits pour honorer les factures concernant la DUP du Mas de Roujou.

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num	Libellé		
2031-16	Frais d'études		+ 4 100
2313-17	Construction		- 4 100
TOTAL			

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder aux ajustements comptables nécessaires.

5. Subvention exceptionnelle au Foyer Rural

Monsieur le Maire présente le bilan de la fête locale du 18 juillet 2009. Cette manifestation a été organisée par l'ensemble des associations mais financée par le Foyer Rural. Il se clôture avec un déficit de 1 357,42 €. L'association sollicite une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal :

- décide d'attribuer au Foyer Rural une subvention exceptionnelle de 1 357,42 €
- procède aux réajustements de comptes et approuve les virements de crédits suivants :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num	Libellé		
61522	Entretien bâtiments		- 1357,42
6574 / 011	Subventions de fonctionnement aux assoc.		+1 357,42
TOTAL			

6. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontais

a) Compétence « Développement touristique »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a, lors de sa séance du 30 septembre 2009, approuvé une modification de ses statuts. La modification porte sur la compétence facultative « développement touristique ».

Le conseil municipal approuve à 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS la modification des statuts.

b) Composition du bureau

Monsieur le Maire propose un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontais portant sur les dispositions de l'article 6 des statuts relatives à ce point comme suit :

« Le conseil de la Communauté élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président et de huit Vice-présidents élus pour la durée d'un mandat municipal ».

Le conseil municipal approuve à 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS la modification des statuts.

7. Salles communales

a) Mas de Roujou : dénomination, règlement intérieur, tarifs de location

La salle du Mas est terminée. Elle sera prête à fonctionner le 14 novembre 2009.

Le règlement sera le même que pour les autres salles du bourg.

Hélène MARCHAL signale que les toilettes ne sont pas fonctionnelles. Mr BLANQUER lui répond que ce n'est qu'une question de temps liée à l'assainissement du Mas de Roujou.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif « hiver » et un tarif « été ».

- Du 1^{er} avril au 31 octobre : 50 euros
- Du 1^{er} novembre au 31 mars : 60 euros
- Gratuité pour les associations du village.

Vote : 9 voix POUR et UNE abstention

Monsieur le Maire propose de baptiser la salle du Mas de Roujou de FERNAND SOUCAILLE (fondateur des foyers ruraux et ancien habitant du Mas).

Vote : 9 voix POUR et UNE abstention

b) Autres salles : règlement intérieur, tarifs de location

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif « hiver » et un tarif « été ».

- Du 1^{er} avril au 31 octobre : 50 euros
- Du 1^{er} novembre au 31 mars : 60 euros
- Gratuité pour les associations du village.

Vote : 9 voix POUR et UNE abstention

Autres salles : règlement intérieur et tarifs de location

8. Questions diverses

- *Préparation de la cérémonie du 11 novembre*

9h30 : dépôt de fleurs au monument aux morts du Mas de Roujou

10h00 : salle ancienne école : remise des récompenses aux anciens élus (en présence de Mr FAGES, Conseiller général)

11h00 : dépôt de fleurs au monument aux morts (cimetière du bourg), suivi d'un apéritif dinatoire offert à la population

- *Monsieur le Maire propose :*

- une réflexion sur une réglementation du cimetière : à définir avec un groupe de travail
- un groupe de travail sur la réglementation de l'eau (à définir)

- *Numérotation des rues*

Marie-Claude de Murcia présente le projet de numérotation des rues. Le travail est déjà bien avancé.

- *Zone d'activité de LA SALAMANE*

Monsieur le Maire présente le projet de création de la zone d'activités de la Salamane sur le territoire de la Commune de Clermont l'Hérault.

Il demande au conseil de se prononcer, de manière informelle, sur le principe de la ZAC et sur l'accord avec Hyper U pour l'implantation d'une base d'approvisionnement.

Vote : 8 POUR et 2 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h30.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 13 novembre 2009.